



PROJET DE MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES DES BSA₂₀₁₇ : REDUCTION DU PRIX D'EXERCICE DE 0,20 € A 0,18 € PENDANT UNE DUREE DE 20 JOURS OUVRES MAXIMUM

Les actionnaires de **Diagnostic Medical Systems** (Euronext Paris - FR0000063224 - DGM) sont invités à participer à une assemblée générale mixte (AGM) qui se tiendra le 29 février 2016 à 15 heures, sur 1^{ère} convocation, ou le 14 mars 2016 à 15 heures, sur 2^{nde} convocation, au siège social de la société :

**393 rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO**

A l'occasion de cette assemblée, il sera notamment soumis au vote des actionnaires une proposition de modifications temporaires de certaines des caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA₂₀₁₇) (ISIN : FR0012314623 - Mnémo : DGMBS) encore en circulation, émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n° 14627 du 27 novembre 2014.

A ce jour, sur les 49 154 704 BSA₂₀₁₇ émis, 2 887 086 BSA₂₀₁₇ ont déjà été exercés, et le nombre de BSA₂₀₁₇ encore en circulation s'élève à 46 267 618. Chaque BSA₂₀₁₇ donne le droit de souscrire à une action nouvelle DMS, à raison de 1 bon pour 1 action, à un prix d'exercice unitaire de 0,20 €. Les titulaires de BSA peuvent les exercer jusqu'au 24 juin 2017.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires la modification temporaire de certaines des caractéristiques des BSA₂₀₁₇, à savoir :

- La réduction du prix d'exercice des BSA₂₀₁₇ de 0,20 € à 0,18 € pendant une durée de 20 jours ouvrés maximum, ainsi que le rétablissement du prix d'exercice des BSA encore en circulation à l'issue de cette période à leur prix initial de 0,20 € ;
- Le maintien des autres caractéristiques des BSA₂₀₁₇.

Parallèlement, les porteurs des BSA₂₀₁₇ sont également convoqués en assemblée générale extraordinaire, sur 1^{ère} convocation, le 29 février 2016 à 14 heures, et sur 2^{nde} convocation le 14 mars 2016 à 14 heures, au siège social de la société afin que soit également soumis à leur vote le projet de modification des caractéristiques des BSA₂₀₁₇.

La fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus, sous réserve de leur approbation par les actionnaires de DMS et les porteurs de BSA₂₀₁₇, fera l'objet d'une communication spécifique de la part de la société.

En outre, à l'occasion de cette assemblée, il sera également soumis au vote des actionnaires le renouvellement de délégations financières, pour permettre à la société de disposer des moyens de financements nécessaires à son développement en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers.

Il sera aussi proposé au vote une résolution visant à procéder au regroupement des actions composant le capital social de la société, à raison de 10 actions contre 1 action nouvelle. Cette autorisation vise à permettre à la société de retrouver un cours de Bourse et une volatilité plus conformes aux standards du marché.

Recevez gratuitement tout l'information financière de DMS par e-mail en vous inscrivant sur www.actusnews.com.

